

Accès aux ressources informatiques	
Le collège met à disposition des élèves inscrits dans l'établissement des ressources informatiques. Les élèves sont aidés, conseillés et guidés dans leur utilisation des ordinateurs, leur utilisation d'Internet et des réseaux numériques.	
Droits	Obligations
Chaque élève se voit attribuer un compte individuel ou collectif (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permet de se connecter au réseau pédagogique	Les élèves s'engagent à : ne pas divulguer leurs mots de passe à d'autre utilisateur : chacun reste responsable de l'utilisation faite à l'aide de son code utilisateur. ne pas utiliser un autre code utilisateur.
Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du collège pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.	Les élèves s'engagent : à accéder aux ressources informatiques à des fins pédagogiques ou scolaires à ne pas se connecter à des groupes de discussion (style Facebook, Tweeter...) à demander l'autorisation au(x) professeur(s) ou responsable pour toute autre activité
Respects des règles de déontologie informatique	
Les ressources informatiques sont mises à disposition de l'ensemble des élèves. Chacun doit respecter le matériel mis à sa disposition et ne pas nuire à la bonne utilisation du réseau.	
Droits	Obligations
Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du collège pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.	Les élèves s'engagent à : prendre soin du matériel respecter les règles d'usage des matériels informatiques précisées par les enseignants effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage de gros fichiers...)
Les informations de chaque élève seront protégées	Les élèves s'engagent à respecter les règles de sécurité à ne pas introduire, modifier, altérer, supprimer ou copier des informations ne lui appartenant pas à ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation. à informer son professeur ou un responsable informatique pour toute anomalie constatée.
Respects de la législation	
Chaque individu a droit au respect de sa vie privée (sa vie, son image..). Il doit lui-même respecter l'ordre public.	
Droits	Obligations
Chaque élève peut demander à ce que sa vie privée soit respectée.	Les élèves s'engagent lors d'échanges de courriels ou de publications sur le web à : ne pas harceler ou porter atteinte à la dignité humaine d'un autre utilisateur notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui. publier des photos sans l'autorisation des personnes représentées
	Les élèves doivent respecter l'ordre public ; ils s'engagent à ne pas : diffuser des informations faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie et de la xénophobie consulter des sites à caractère immoral, xénophobe, raciste, pédophile ou pornographique.

Chaque auteur possède sur les œuvres créées d'un droit de propriété intellectuelle. Son autorisation est obligatoire pour reproduire sa production (son, image, texte...).	
Droits	Obligations
Il sera demandé à l'élève ayant réalisé des productions, son autorisation pour pouvoir les reproduire ou les publier.	Les élèves s'engagent à respecter la propriété intellectuelle en : ne faisant pas de copies de logiciels non autorisées par la loi (seules les copies de sauvegarde sont autorisées) n'utilisant pas de copies illégales ne publiant pas des productions sans l'autorisation préalable de leur(s) auteur(s).